



## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 317-2011** intitulé «*Pour établir la contribution financière de la MRC pour l'année 2012 au Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles désigné comme équipement et infrastructure à caractère supralocal ainsi que pour imposer une répartition de la dépense encourue par la MRC aux municipalités et villes qui en font partie*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

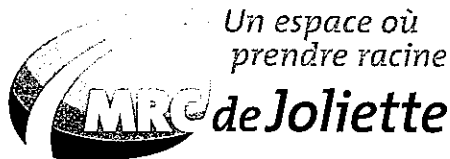
Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement numéro 320-2012 intitulé « *Pour établir et imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC de Joliette dans l'exercice de sa compétence concernant la confection des rôles d'évaluation foncière et leur continuité pour 2012 à l'égard des municipalités et villes qui en font partie* » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



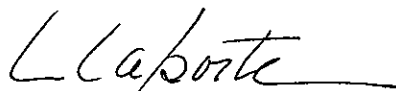
## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement numéro **321-2012** intitulé « *Pour établir et imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC de Joliette dans l'exercice de sa compétence pour la gestion des matières résiduelles et fixer les modalités de versement des quotes-parts pour 2012 à l'égard des municipalités et villes qui en font partie* » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

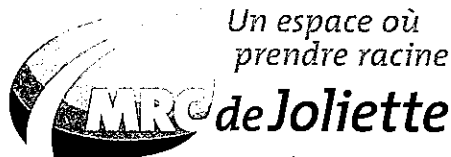
Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 322-2012** intitulé «*Pour établir la contribution financière de la MRC pour l'année 2012 pour l'accueil et l'information touristique, sur le territoire de la MRC de Joliette ainsi que pour imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC dans l'exercice de sa compétence à l'égard des municipalités et villes qui en font partie.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 323-2012** intitulé «*Pour établir la contribution financière de la MRC pour l'année 2012 pour le transport adapté sur le territoire de la MRC de Joliette ainsi que pour imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC dans l'exercice de sa compétence à l'égard des municipalités et villes qui en font partie.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 324-2012** intitulé «*Pour établir la contribution financière de la MRC de Joliette, pour l'année 2012, pour le transport en commun local sur le territoire de la MRC de Joliette ainsi que pour imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC dans l'exercice de sa compétence à l'égard de la municipalité de Saint-Charles-Borromée et des villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**

---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



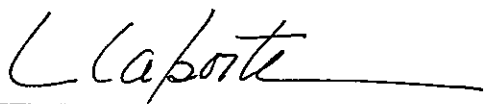
## AVIS PUBLIC

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement numéro 325-2012 intitulé «*Pour établir la contribution financière de la MRC de Joliette, pour l'année 2012, pour le transport régional sur le territoire de la MRC de Joliette ainsi que pour imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC dans l'exercice de sa compétence à l'égard des municipalités et villes qui en font partie.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 326-2012** intitulé «*Pour définir et imposer les modalités de versement de différentes quotes-parts des municipalités et villes à la MRC de Joliette pour l'année 2012.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière





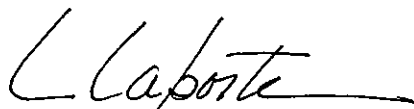
# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 327-2012** intitulé «*Pour établir la contribution financière de la MRC pour l'année 2012 pour la gestion du fonds d'archives de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette ainsi que pour imposer une répartition des dépenses encourues par la MRC dans l'exercice de sa compétence à l'égard des municipalités et villes qui en font partie.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière



# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le règlement **numéro 328-2012** intitulé «*Règlement relatif à un régime de retraite à l'intention des employés permanents de la MRC de Joliette*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 17 janvier 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille douze.**



---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière